

**SEMILOGIE DE LA PARACHA « KEDOCHIM »****Résumé antérieur :**

**I à XII** – Les deux premiers versets rappellent que seuls ceux du peuple d'Israël qui en sont dignes (tant hommes que femmes formant les **bné Israël**) auront seul(e)s vocation à constituer une assemblée formée de témoins ( **ada**) de la sainteté divine. L'Éternel se situe « à part » ( **kadoch**) dans les religions alors coexistantes. Avec moult réserves, les entretiens précédents tentaient d'en cerner quelques attributs .

**XIII** – Le premier principe de sainteté humaine réside dans la règle des différenciations ( Avdalah)

**XIV** – La paracha se réfère d'emblée au Décalogue (Dieu UN sans nul auxiliaire et donc seul à disposer de pouvoirs surnaturels, rôle du Chabat, devoir de piété filiale)  
Dans son ensemble le judaïsme inculque une triple maîtrise, celle d'une doctrine rigoureuse excluant toutes faussetés ou fantaisies, celle d'une maîtrise demandée des instincts (alimentaire, sexuel, d'agressivité) et celle encourageant une sublimation de l'affect ( maîtrises cognitive + affective + instinctive)

**DEUXIÈME VOLET : CE EN QUOI CONSISTE LA 'SAINTETÉ' DE L'ASSEMBLÉE DES ENFANTS D'ISRAËL (3ème partie)**  
**(SUITE)**

« *Béni sois Tu qui sépares le saint du profane* » (rituel)

**A mabdil bein kodéché lé kh'ol**

**LA TRIPLE SYMBOLIQUE DU CHABAT CONTRIBUE À SOUDER CETTE ASSEMBLÉE TÉMOIN**

Il existe deux versions explicatives du pourquoi du Chabat dans le décalogue. La première est dans l'Exode ( Ch 20 ) et la seconde dans Deutéronome ( Ch 5 ) :

**I – En commun, ces deux versions insistent sur le respect de la fatigabilité :**

Toutes deux versions insistent sur le respect de la fatigabilité, tant humaine que animale, et l'obligation, faite à tous, du respect d'un repos hebdomadaire.

« *Pendant six jours tu vaqueras tant à tes occupations ( **taavod** ) que tant tu feras tout **labeur pénible** ( **mélakh'a** ) Mais le septième jour est un sabbat consacré à l'Éternel ton Dieu ; tu ne feras aucun labeur pénible ( **mélakh'a** ), ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ta bête, ni l'étranger qui est dans tes portes »*

**NB:** Sur les différences, bien tranchées, à faire entre les simples activités ( **Avoda**) et les labeurs pénibles ( **Mélakh'a**), elles ont été déjà exposées par ailleurs, je vous renvoie donc au lien plus détaillé sur les entretiens référencés de 2016 qui sont consacrés à cette différence :

« *Qu'entend la Bible par travail ?* » *Lien* : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/etudes.htm>

**II – La première motivation du Chabat, celle de l'Exode, est axée vers la Création :**

« *car pendant six périodes l'Éternel fit les cieux, la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent, puis leur fit une pause à la septième ; c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.*

De plus, ce jour de repos hebdomadaire contribue à solidifier le noyau familial et parental qui est l'unité de base, contribuant à la création de la vie ,et formant le socle de la transmission des valeurs

### **III – La deuxième version , celle du Deutéronome, met en relief une possibilité de Providence divine illustrée par l'extraction d'Israël hors d'une Egypte païenne :**

*« Et tu te souviendras que tu as été serviteur (\*) sur la terre d'Egypte et que l'Eternel ton Dieu t'a fait sortir de là, à main forte et à bras étendu ; c'est pourquoi l'Eternel ton Dieu t'a ordonné d'observer le jour du repos ».*

(\*) **Avéd** signifie à la fois tant un serviteur subalterne d'un autre humain, quel qu'en soit le rang, qu'un adorateur de culte se plaçant comme serviteur subalterne sous la dépendance d'une déité abstraite ou matérialisée ( telle la zoolâtrie et le veau d'or)

### **L'ÉPINEUX DÉBAT DE LA PROVIDENCE DIVINE (OU PAS) ÉVOQUÉE DANS CETTE 2ÈME VERSION**

Par les illustrations providentielles divines réalisées lors du récit de l'exode, nous est soulevée une question fondamentale sur sa répétition future éventuelle ou non, ce qui pose interrogation au vu des aléas douloureux de l'histoire et des malheurs subis par le peuple d'Israël.

Aussi, essayons de situer ce que disaient (... ou pré-disaient) les grands textes traditionnels là dessus. Le sujet est suffisamment important pour se référencer et savoir de quoi il en retourne.

#### **I- Le scepticisme de certains est d'abord relevé dans les textes**

Sont mis à l'index ceux qui ne croient à aucune providence divine, même occasionnelle. Par exemple par des Ezéchiel ou des Séphonia

( Ezéchiel 8:12 )  
*« il me dit : As-tu vu, fils d'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans les ténèbres, chacun dans ses appartements couverts de peintures, car ils disent : L'Eternel ne nous voit pas, (\*) l'Eternel a déserté le pays !*

(\*) Le verbe **Roé** a plusieurs sens : voir, percevoir , prêter attention, écouter, prévoir ( donc être prévoyant, attentionné) comprendre ( en vision intellectuelle). On peut donc ici traduire aussi par: « L'Eternel s'est désintéressé de nous »

( Séphonia 1:12 )  
*« Je châtierai tous les hommes figés sur leur lie, ceux qui disent dans leur cœur : l'Eternel est impuissant à faire ni le bien ni le mal »*

#### **II- La ligne générale des textes**

Les textes sont surabondants et tous sont concordants et sans nulle ambiguïté. **La Providence divine existe mais elle est conditionnelle et doit se mériter** soit par le comportement individuel ou soit par celui collectif confirmé sur le long cours. 2

L'intérêt divin peut même s'inverser et se manifester de façon négative et néfaste si l'assemblée des fils d'Israël dévie de sa mission de peuple-témoin, particulièrement dans

l'application des lois structurelles. Sur plusieurs parachoth, telles sont les admonestations aboutissant au **Pacte de Moab** ( Nombres jusqu'à 36:13)

Que ce soit dans de nombreux passages du Rouleau de la Thora,

Que ce soit chez plusieurs prophètes ( Ezéchiel, Isaïe, Osée, Malachie...)

Que ce soit dans les Hagiographes ( Psaumes... )

Que ce soit beaucoup plus tardivement chez des Saadia Gaon ou des Maimonide,

Que ce soit dans la reprise liturgique ( 2ème paragraphe du texte dit « Chéma » )

On aboutit à la même conclusion : **La Providence divine n'est pas inconditionnelle** ni ne saurait être un droit acquit. Car si le peuple devient apostat au fil des siècles (et je pense qu'au fil des siècles les apostats ont pullulé ) par l'enseignement de midrachim païens, de monolâtrie, de croyance en des forces auxiliaires absurdes et interdites dans le décalogue puis interdites dans le reste du Rouleau, par des superstitions débiles, par l'introduction d'une démonologie etc...), il en est résulté que ce cumul de dérives a nui à l'image donnée du message monothéiste original délavé et démonétisé au fil des siècles.

En un tel cas, il est écrit que Dieu livrera alors le peuple aux seuls aléas néfastes du hasard, voire le livrera activement à ses ennemis avec toutes ses conséquences extrêmes. Dur, Dur !

( Deutéronome32 )

« *Vous m'avez transformé en un non-dieu (\*), aussi je vous transformerai en un non-peuple* »

(\*) Voir, sur les études du site, la série d'articles, d'ailleurs partielles, sur les judéo-paganismes et les superstitions talmudiques ou populaires, en total déni des valeurs du décalogue édictées. Voir aussi « revisitation de Haazinou »

**1°) quelques extraits-types du Livre, menant vers une providence divine ici bénéfique, mais que dans le seul cadre d'un donnant – donnant :**

( Exode Ch 20 v 19 ) :

« *En tous lieux ou sera vraiment évoqué le sens de ce que je vous apporte (\*) je viendrai à toi et te bénirai* » (\*) litter : où mon NOM sera évoqué.

( Nombres Ch 6 : 22 -27) De même, la bénédiction dite des Lévites le rappellera :

« Seul l'Éternel est à même de te bénir, de te donner la lumière de l'esprit ou de sa  
« grâce, de t'accorder sa bienveillance et la paix ( **mais** ) à la condition impérative  
« édictée aux enfants d'Israël (et **indissociable**) de porter haut le flambeau ( le Nom)  
« de l'Éternel ( **vé samou éth chémi al bné Israël**).

« **Alors et alors seulement** la bénédiction divine fonctionnera. ( **va ani avarékh'kh'em** )

Lien : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.02.25.pdf>

**NB** : C'est la toute différence existante entre une bénédiction inconditionnelle et indifférenciée ( type : urbi et orbi) et la bénédiction judaïque **sélective** et qui n'est dévolue qu'aux **seuls méritants** qui ne dévient pas le sens de la mission et se comportent en assemblée témoin des enfants d'Israël (**adat bné Israël**). Cette distinction faite s'insère dans le sens logique de ce qui a été déjà vu sur **kadoch**

( **Isaïe 41, 10** ) :

« **Mais toi, Israël, mon serviteur ( ... ) ne crains point, car je suis avec toi ; ne t'effraye point, car je suis ton Dieu ; je t'ai pris à moi ; je t'aide aussi, et je te soutiens par la droite de ma justice.**

( **Psaume 91** ) : Dieu se fait présent pour ceux qui ne travestissent pas sa voie

« **Qui se cantonne dans la révélation supérieure** **yochév bé sété élion**  
« **Est logé à l'ombre du Tout-Puissant ....** **bé tsél chadaï yitlonane**  
« **Tu n'auras à craindre.... ni la flèche,.... ni la peste,.... ni la contagion etc...**

**2°) mais le donnant – donnant peut aussi, en cas déviances répétitives du message édicté et des valeurs structurelles bafouées, se retourner avec sévérité, dans les écrits, contre ce même peuple qui les trahirait.**

( **Deutéronome 31,17-19** )

« **Et ma colère s'enflammera contre lui ( mon peuple) en ce jour-là, et je les abandonnerai, et je cacherai d'eux ma face, et on le dévorera ; une multitude de maux et d'angoisses fondront sur lui, et il dira en ce jour-là : N'est-ce pas parce que mon Dieu n'est pas en moi que ces maux ont fondu sur moi?**  
«  
« **Et moi, je détournerai de lui certainement ma face, en ce jour-là, à cause de tout le mal qu'il aura fait en se tournant vers d'autres croyances illusoire.**  
«  
« **Et maintenant, écrivez ce cantique, et enseigne-le aux fils d'Israël, mets-le dans leur bouche, afin que ce cantique serve de preuve future ( **éd** )contre les fils d'Israël. (\*)**

(\*) Il s'agit du cantique Haazinou ( **Deutéronome 32**) qui fait l'objet d'un déni et d'un négationisme rabbinique ( versets lus en lecture horizontale au lieu de sa lecture normale ( par strophes verticales telles que dans le Rouleau ), ce afin de mieux se voiler la face et occulter et refuser de lire ce type de message, en avertissement prophétique objectivement maintes fois réalisé depuis en détails et comme décrit.

( Osée V, 15 )

« Je me retirerai (...) jusqu'à ce qu'ils se reconnaissent coupables et qu'ils implorent  
« ma présence. Dans leur détresse, alors ils me réclameront. »

3°) on retrouve, sous une forme symbolique, ce choix binaire offert au peuple lors de la cérémonie des deux boucs de Kippour :

L'un, restant à l'intérieur du camp, reste consacré à Dieu, et l'autre, 'fautif' (symbole du fil rouge) en quittant le camp, s'expose aux vicissitudes du hasard et est livré à ses ennemis carnassiers, perdant toute espérance de protection et de secours.

Lien: Les boucs du Kippour <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.02.62.pdf>

### III- Une, parmi de nombreuses positions exprimées, de ci, de là : celle de Maïmonide

( Maimonide Guide des égarés Tome 3 ch 51 p. 446 )

« Lorsque la pensée de l'homme est parfaitement pure, lorsqu'il perçoit Dieu, par de  
« vraies voies, et qu'il jouit de ce qu'il perçoit, il est improbable qu'une espèce de  
« mal quelconque vienne frapper cet homme ; car il est avec Dieu et Dieu est avec lui.

« Mais lorsqu'il se détourne de Dieu et se dérobe en quelque sorte à ses regards,  
« Dieu se dérobe en retour à lui, et il reste alors exposé à tous les maux du hasard qui  
« peuvent par accident venir le frapper . Cette croyance. je la crois comme confirmée  
« par le texte de la Thora. »

### IV- En toute cohérence, dans les Tables de la Loi, une seule faute, et elle seule, est considérée comme ne pouvant jamais être, et de nulle façon, pardonnable

C'est celle qui consiste à déformer, manipuler, instrumentaliser ou dénaturer le sens du message transmis ( le Chem) vers du faux , et en particulier quant au caractère absolu du monothéisme abstrait, non fragmenté, Ou de toute autre valeur structurelle

( Exode 20)

« **Lo Tissa éth chem Adonai lé chav** »

« Tu n'évoqueras pas en faux le sens de ce que représente le Nom, la reNommée, le message Divins

( Deutéronome 32 )

« **Vé eyin imo él nékhér** »

« Dieu ne fait appel à nulle quelconque force seconde parallèle ou d'appui »

Et toutes autres dénaturations non « lavables »( sic) ( **lo yinaké** )

## Résumé

Par la prise en compte de la fatigabilité humaine et animale et l'imposition d'un jour de repos hebdomadaire, sans labeur ( sans « **mélakh'a** ») et par le renfort de la structure familiale, **le Chabat** devient l'un des éléments contributifs d'une assemblée – témoin sainte des enfants d'Israël, d'une assemblée se devant d'être de pensée et d'action particulières, d'être **kadoch**.

La première mouture du décalogue insiste sur la création. Qui dit création dit créateur.

La seconde version aborde l'extraction du peuple hors de la servitude physique et culturelle païenne en Egypte. Le peuple devra se souvenir qu'il y fut étranger.

Cette version affirme aussi l'existence, au moins relatée cette fois- là, d'une providence divine. Mais il ressort de l'ensemble des écrits, bibliques ou postérieurs, que cette providence n'est en rien un droit à l'obtention acquise d'un bénéfice divin automatique et répétable à souhait.

Elle devra désormais se mériter collectivement. A défaut , le peuple, fautif de dévier ou de travestir le message, mais répétitivement prévenu des conséquences inéluctables d'une telle dérive, devra alors accepter d'être livré aux seuls aléas et lois du hasard ou de se voir livré à ses ennemis, sans pouvoir quémander en retour , et alors, l'apport d'un quelconque secours divin.

Nombreux sont les textes prophétiques, précis là dessus, reprenant les avertissements du Rouleau. La liturgie reprend ce choix binaire qui est offert au peuple dans le deuxième paragraphe du « Chéma »

Après avoir étudié les obligations verticales de l'assemblée **kadoch** par la Doctrine édictée de Dieu et du Chabat et qui place ainsi chacun de ses membre dans des dispositions d'esprit et un engagement de porter haut un monothéisme absolu et abstrait qui exclut toute fragmentation ploythéistes ou monolâtre de celui-ci par des concepts dévotionnistes païens ( concepts étrangers respectables mais néanmoins n'ayant plus rien de judaïque), étudions maintenant les différentes obligations horizontales par les maîtrises imposées aux successeurs du peuple u Sinai.

**Pour des raisons pratiques, je commencerai par l'étude des obligations sociales.**

( A SUIVRE )